

Seizième dimanche du Temps ordinaire

Lectures : Gn 18, 1-10a ; Col 1, 24-28 ; Lc 10, 38-42

Chers frères et sœurs,

Le passage d'évangile que vient de proclamer le diacre nous est bien connu : au même titre que les béatitudes, que la parabole du fils prodigue ou celle du bon Samaritain lue dimanche dernier, on pourrait dire, en utilisant une expression familière, c'est « un classique ».

Les Pères de l'Église, les auteurs monastiques et les écrivains spirituels ont beaucoup commenté cet épisode de la vie de Notre Seigneur, et l'interprétation pour ainsi dire unanime qu'ils ont proposée est devenue elle aussi « un classique » : Marthe, adonnée à l'hospitalité, aux soins de la maison et aux tâches matérielles, a très tôt été vue comme l'image de la vie active et séculière faite d'apostolat missionnaire, sa sœur Marie, écoutant la parole de Dieu aux pieds du Verbe incarné, étant considérée quant à elle comme l'icône de la vie contemplative, faite de renoncement, de silence et de prière.

Le petit dialogue entre Marthe et le Christ a également retenu l'attention. Et à partir de l'affirmation de Jésus : « Marie a choisi la meilleure part », l'Église, tout en reconnaissant la nécessité et les mérites sans nombre de la vie apostolique, a reconnu la supériorité et l'excellence objective, non pas des contemplatifs, mais de la vie contemplative, puisqu'elle est entièrement ordonnée à l'union à Dieu.

Cette lecture de l'évangile, qui appartient depuis longtemps à l'héritage chrétien, est enrichie à chaque génération et par les saints de notre temps. Gardons-nous cependant de recevoir cette interprétation trop rapidement, car elle pourrait facilement se transformer en une image d'Épinal superficielle, naïve et finalement erronée.

Pour ce qui est de la vie apostolique, certes le Christ rappelle le primat de la prière, de la présence à Dieu et met en garde contre l'activisme, mais ne durcissons pas ses propos, et n'y voyons surtout pas du mépris. En effet, la noblesse du travail concourt à la dignité de la personne humaine : la tragédie du chômage nous le prouve sans cesse et la doctrine sociale de l'Église l'affirme avec force depuis Léon XIII. Ainsi, un père de famille qui ne compte pas ses heures, une mère dont les journées sont toutes données à ses enfants, une religieuse hospitalière, un frère enseignant, un prêtre missionnaire, sont autant d'exemples de la vie dite "active". Et lorsque cette vie de bon Samaritain est véritablement mue par la charité, les soins matériels et spirituels du prochain sont rendus à Jésus lui-même, lui qui était sans

cesse avec les pécheurs, les petits, les pauvres, les malades et les affligés, et qui est allé jusqu'à s'identifier à eux.

Quant à la vie contemplative, si elle est qualifiée d'excellente, si elle a la préférence du Christ, n'oublions pas cette parole de saint Jérôme adressée aux moines : « Mes frères, il ne suffit pas d'habiter Jérusalem, il faut y vivre saintement ». Et vivre saintement en contemplatifs ne signifie nullement ne rien faire. Toute vie contemplative comprend une part indispensable de travail, quel qu'il soit, à commencer par la récitation de l'Office divin, œuvre principale des consacrés ; et si le cellérier, l'infirmier, l'hôtelier, le portier, le réfectoier, le réglemентаire, les chantres, les frères artisans et même les novices, si chacun des moines n'était pas actif à son poste et dans son atelier, il y a longtemps que les monastères auraient cessé d'exister. Notre bienheureux père saint Benoît l'a bien compris, lui qui recommande à l'abbé de donner à chacun une occupation afin de bannir l'oisiveté¹ ; de plus, pour éviter tout murmure – qui pourrait rappeler la plainte de Marthe –, saint Benoît prévoit à plusieurs reprises que des aides soient accordés aux frères qui en auraient besoin.

Ainsi, Marthe ou Marie, à quelque condition que l'on appartienne, le Saint-Esprit accorde des grâces particulières et propres à chacun des membres variés du Corps du Christ qui est l'Église (1 Co 12, 4).

Mais il existe aussi, et surtout, une grâce commune, offerte à tous. Cette grâce est celle du service : c'est par elle que l'on va à Dieu, parce que c'est elle qui nous fait ressembler le plus au Christ qui a pris la condition de serviteur (Php 2, 7). Et de même que le Christ a été exalté après s'être abaissé, de même notre service sera l'objet de la plus belle récompense qui soit. En effet, que l'on ait choisi de servir le Christ dans le prochain, ou que l'on ait choisi « l'école du service du Seigneur »², Jésus lui-même nous déclare : « Heureux ces serviteurs que le maître en arrivant trouvera en train de veiller ! En vérité, je vous le dis, il se ceindra, les fera mettre à table et, passant de l'un à l'autre, il les servira » (Lc 12, 37).

Voilà, frères et sœurs, notre meilleure part. Nous la goûtons dès ici-bas dans l'Eucharistie, et elle ne nous sera pas enlevée parce que, comme le chante la belle antienne de communion, elle restera pour l'éternité.

¹ Cf. *Règle* de SAINT BENOÎT, chapitre 48, versets 1, 24 et 25.

² *Règle*, prologue, verset 45.